

# PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2028

Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) a tracé la feuille de route de l'action climatique du Québec jusqu'en 2030. Le plan de mise en œuvre 2023-2028 du PEV 2030 présente les actions concrètes qui seront déployées au cours des cing prochaines années pour atteindre les cibles et les objectifs que le gouvernement du Québec s'est fixés.

Le plan de mise en œuvre est structuré en cinq axes :

- Atténuer les changements climatiques, en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Construire l'économie de demain, en misant notamment sur l'électrification;
- Renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;
- Créer un environnement propice à la transition climatique;







### LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2028 : DES EFFORTS D'UNE AMPLEUR INÉDITE

Avec le plan de mise en œuvre 2023-2028, le gouvernement du Québec rehausse les investissements à 9 G\$, soit une majoration de 1,4 G\$ par rapport au plan de mise en œuvre précédent. Il est estimé que les actions et budgets prévus permettront des réductions de GES représentant 60 % de l'effort requis pour atteindre la cible de 2030, alors que cette estimation, en termes de réductions, correspondait à 51 % de l'effort requis lors du lancement du plan de mise en œuvre 2022-2027. Pour la première fois, le plan expose aussi les mesures en cours d'élaboration qui porteront cette progression jusqu'à 73 %.

Voici quelques exemples d'investissements bonifiés et de nouvelles actions :



#### Accélérer l'électrification des transports

- Rehaussement de la cible de véhicules électriques légers en 2030 de 1,6 à 2 millions.
- Lancement d'une stratégie québécoise de la recharge de véhicules électriques dotée d'un budget de l'ordre de 500 millions de dollars.
- Prolongation du rabais à l'achat de véhicules électriques du programme Roulez vert.



#### Accélérer la décarbonation du secteur industriel

- Investissement supplémentaire de 175 M\$ dans le programme Bioénergies, qui finance des projets de conversion énergétique vers la bioénergie, comme le gaz naturel renouvelable.
- Investissement supplémentaire de 254,9 M\$ dans le programme Défi GES, pour le soutien des industries dans la réalisation de projets de réduction d'émissions de GES de grande envergure.
- Réforme du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE), communément appelé « marché du carbone ».



#### Soutien accru à la mobilité durable

- ▶ Bonification de 68 M\$ accordée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.
- Mise en œuvre du Programme d'aide aux nouvelles mobilités, qui a pour objectif d'appuyer le développement de solutions de rechange à l'utilisation du véhicule solo.



### Améliorer la performance énergétique des bâtiments

- Investissement de 214,5 M\$ pour le lancement d'un nouveau programme visant à appuyer les projets de valorisation des rejets thermiques.
- Ajout de 12 M\$ pour des projets d'amélioration de la gestion de la pointe électrique, notamment pour financer l'achat d'accumulateurs thermiques, un appareil simple qui accumule de la chaleur pour la relâcher en période de pointe.
- Mise en place d'un système de déclaration et de cotation de la performance énergétique des bâtiments.



## Accompagner les communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable

Réalisation de divers projets de conversion partielle de réseaux autonomes et de projets communautaires de production d'énergie renouvelable (+280,3 M\$).



### Accélérer l'adaptation du Québec aux impacts des changements climatiques

- Cartographie et diffusion des risques d'érosion et de submersion côtières (+2,5 M\$)
- Implantation de solutions d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières comme la recharge de plage ou l'implantation de structures de protection des berges (+57,9 M\$).
- ► Sommes totales consacrées à l'adaptation du Québec (+213 M\$, +33 %).
- Octroi de mandats à différents ministères et organismes pour la réalisation d'appréciations des risques afin d'assurer la résilience et la sécurité des infrastructures stratégiques et des services prioritaires de l'État québécois. Les mandats ont aussi pour objectifs de favoriser l'appréciation des risques climatiques et l'élaboration de plans d'adaptation par les organismes municipaux.

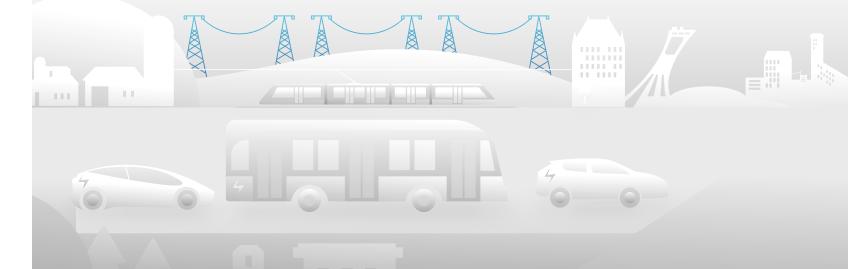
## **RÉALISATIONS EN 2022-2023**

Plusieurs actions contribuant à la lutte contre les changements climatiques ont été réalisées au cours de la deuxième année de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, notamment les suivantes :

- Lancement de plusieurs programmes, dont les suivants :
  - Programme Défi GES Industrie;
  - Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques;
  - Mesure d'aide pour la décarbonation du secteur industriel québécois;
  - Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire;
- Annonce d'une Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027 à la COP 27 pour assurer la contribution de tous à la lutte contre les changements climatiques (entreprises, communautés, citoyens).

Des appuis financiers ont aussi été accordés en 2022-2023. En voici quelques exemples :

- Dans le cadre du Programme d'électrification du transport scolaire, près de 150 M\$ ont été octroyés pour financer l'achat d'autobus scolaires électriques et contribuer à l'électrification du transport collectif;
- Dans le cadre du programme Écocamionnage, 882 demandes ont été déposées pour l'acquisition de technologies ou de véhicules. Des soutiens financiers atteignant plus de 17 M\$ sont déjà confirmés;
- Dans le cadre du programme ÉcoPerformance volet « Grands émetteurs », qui vise à appuyer la réalisation de projets en efficacité énergétique et en conversion énergétique, plusieurs projets porteurs ont reçu un soutien financier. En voici un exemple :
  - ▶ Projet d'usine carboneutre de CertainTeed à Sainte-Catherine en Montérégie (40 M\$);
- ▶ 1,3 M\$ a été accordé à la Ville de Saint-Félicien pour la valorisation, par un réseau de chaleur, des rejets thermiques d'une centrale de cogénération à la biomasse forestière;
- Dans le cadre du programme Technoclimat, qui vise à appuyer l'émergence de technologies de réduction des émissions de GES tout au long de la chaîne d'innovation :
  - ▶ 3 M\$ ont été accordés à Ressources Géoméga inc. pour une usine de démonstration du recyclage des terres rares provenant des aimants permanents;
- > 3 M\$ ont été accordés à Entosystème inc. pour la production de protéines d'insectes et d'engrais à base de résidus des élevages d'insectes;
- Pourvu d'un financement qui s'élève à plus de 12,7 G\$ sur cinq ans, dont 45 % provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques a été mis à jour en 2022.
  - ▶ Lors de cette mise à jour, la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC) a été annoncée. La SOFIAC vise à financer des projets permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire de plus de 50 % les émissions de GES totales des entreprises concernées.



# PRINCIPAUX OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PLAN

Réduire les émissions de GES de 37,5 % sous leur niveau de 1990 d'ici 2030.

Atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Avoir **2** millions de véhicules électriques en circulation au Québec d'ici 2030.

Aucune vente de véhicules à essence ou au diesel neufs à partir de 2035.

55 % des autobus urbains et 65 % des autobus scolaires électrifiés en 2030.

100 % des automobiles, VUS, fourgonnettes et minifourgonnettes et 25 % des camionnettes du gouvernement électrifiés en 2030.

15 % de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et 10 % dans le carburant diesel en 2030.

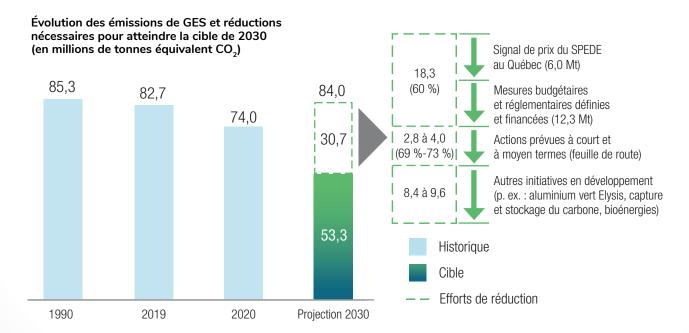
50 % de réduction des émissions liées au chauffage des bâtiments en 2030.

60 % de réduction des émissions du parc immobilier gouvernemental en 2030.

10 % de gaz naturel renouvelable dans le réseau en 2030.

50 % d'augmentation de la production de bioénergies d'ici 2030.

80 % de l'approvisionnement énergétique des réseaux autonomes en énergies renouvelables d'ici 2030.



Note:

Ces estimations sont basées sur les informations les plus récentes disponibles au 10 mars 2023 ainsi que sur les prévisions économiques du budget 2023-2024.

Sources:

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

- L'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % représente un effort de réduction de 30,7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (Mt éq. CO<sub>2</sub>).
- ► Il est estimé que le plan de mise en œuvre 2023-2028 pourrait permettre des réductions de 18,3 Mt éq. CO₂, soit environ 60 % de l'effort requis pour atteindre la cible de 53,3 Mt éq. CO₂ en 2030.
- Des actions additionnelles pour accélérer la transition climatique ont été identifiées pour nous amener à des réductions encore plus importantes, soit entre 69 % et 73 % de l'effort requis pour atteindre la cible de 2030.

